

Le tableau suivant montre les chiffres des deux agences en question, y compris Terre-neuve, excepté de 1894 à 1899, alors que ces deux agences ont séparé Terre-neuve du Canada :—

Année.	BRADSTREET.		DUNN ET CIE.	
	Nombre.	Valeur du passif.	Nombre.	Valeur du passif.
1885 .....	1,280	9,210,334	1,247	8,743,000
1886 .....	1,186	11,240,025	1,233	10,171,000
1887 .....	1,315	17,054,000	1,366	16,070,595
1888 .....	1,730	15,498,242	1,667	13,974,787
1889 .....	1,616	13,147,910	1,747	14,528,884
1890 .....	1,626	12,482,000	1,847	18,000,000
1891 .....	1,846	14,884,000	1,861	16,723,939
1892 .....	1,682	11,603,210	1,680	13,703,000
1893 .....	1,781	15,690,404	1,344	12,689,791
1894 .....	1,851	17,724,633	1,862	18,493,029
1895 .....	1,876	15,347,931	1,898	16,416,079
1896 .....	2,179	16,208,460	2,121	17,381,683
1897 .....	1,907	13,147,929	1,814	14,311,498
1898 .....	1,427	9,644,100	1,305	10,333,630
1899 .....	1,285	11,077,891	1,290	13,006,675
Totaux .....	24,587	203,961,069	24,282	214,547,593

## ACTES DES POSTES ET AUTRES BANQUES D'ÉPARGNES.

L'acte des postes, qui pourvoit à l'établissement des banques d'épargne dans les bureaux de poste du Canada, fut adopté le 20 décembre 1867, et fut limité, quant aux banques d'épargne, aux provinces d'Ontario et de Québec. D'après les dispositions de cet acte, les dépôts ne doivent pas être moins de \$1, et d'après un arrêté en conseil du 7 février 1891, le montant total des dépôts ne doit pas excéder \$1,000, déposés en une seule année et le montant total déposé ne doit pas excéder \$3,000. Le système fut introduit dans la Nouvelle Ecosse et le Nouveau-Brunswick le 1<sup>er</sup> septembre 1885, et les bureaux sont maintenant établis dans les provinces comme suit :—Ontario, 481 ; Québec, 146 ; Nouvelle-Ecosse, 56 ; Nouveau Brunswick, 43 ; Manitoba, 36 ; Colombie-Britannique, 41 ; Ile du Prince-Edouard, 9 ; et les Territoires, 26 ; soit un total de 838.

Des banques d'épargne du gouvernement, sous la direction du département des finances, ont été établies dans les provinces maritimes, Manitoba et dans la Colombie-Britannique. Dans ces dernières, les dépôts peuvent s'élever jusqu'à \$1,000. Le nombre de ces banques est de 25, savoir : 16 dans la Nouvelle-Ecosse ; 5 dans le Nouveau-Brunswick ; 1 dans l'Ile du Prince-Edouard ; 1 dans Ontario ; 1 dans le Manitoba, et 1 dans la Colombie-Britannique. Le 30 juin 1899 il y avait 49,320 personnes qui avaient des dépôts au montant de \$15,470,110. Des arrangements sont pris pour transférer les banques d'épargne du gouvernement, dans chaque province, au département du bureau de poste, en sorte que la position du surintendant devient vacante en chaque endroit. En 1898 des transferts ont été faits, 2 dans la Nouvelle-Ecosse, 1 dans le Nouveau-Brunswick ; il n'y a pas eu de transfert en 1899.